



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

DDT 18 – 26 janvier 2016
SAINT GEORGES SUR ARNON

Le financement de projet par les citoyens

26 janvier 2016



Les spécificité d'un projet d'énergie renouvelable



- **Un projet de production d'énergie est un projet d'infrastructure :**
 - Une phase de développement pour étudier l'opportunité et obtenir les droits de construire, d'exploiter et le tarif.
 - Une phase de financement:
 - Les apports en fonds propres, le tour de table qui contrôle le projet
 - Les emprunts
 - Une phase de construction
 - Une phase d'exploitation
- **Il est juridiquement mis en place dans une structure juridique dédiée, appelée société de projet (SPV)**

Comment les citoyens peuvent financer la transition Energétique ?



● En finançant les projets en capital :

- Au plus près de la gouvernance, directement dans la société de projet.
- Au travers d'un club d'investisseur qui investit dans le projet (ex Cigales)
- Via un véhicule dédié : Energie Partagée Investissement qui représente les citoyens au CA.

● En refinançant une partie de dette:

- Directement via des obligations, avec les mêmes garanties que la banque . Ex LUMO
- Directement via un prêt bilatéral, plus risqué car sans aucune garantie. Ex Lendosphere
- Indirectement via une banque (Livret, Comptes à Terme)

Ce que nous faisons chaque jour

Sensibilisation à l'énergie citoyenne



. **Promotion du concept** d'énergie citoyenne et mobilisation de l'investissement citoyen

Accompagnement de projets



. **Accompagnement** méthodologique des porteurs de projets (citoyens et collectivités) tout au long des étapes de réalisation

Financement de projets



. **Solution de financement** : le fonds d'investissement solidaire « **Energie Partagée Investissement** »

Energie Partagée en Région Centre

- **Quelques structures adhérentes à l'association**

Association ex: Energies Citoyenne en Touraine.
Collectivité St Georges

- **Un premier investissement dans la SEM ER propriétaire du parc de St Georges**

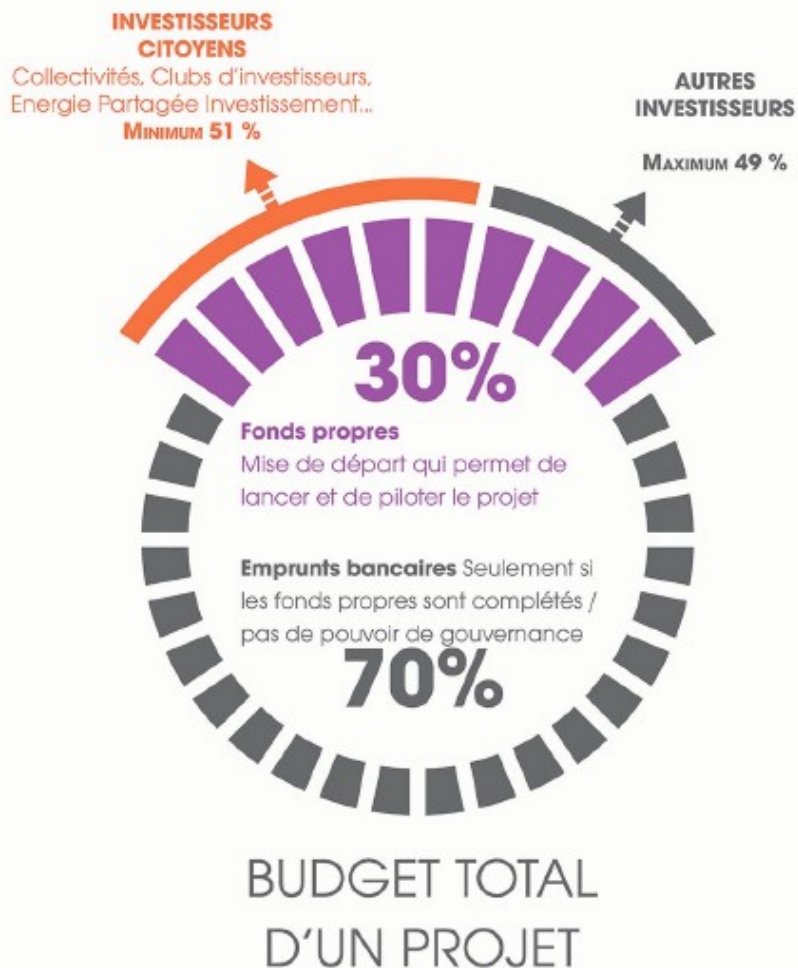
- **La création d'un poste d'animateur en 2016**

Financé par la Région

En cours de recrutement pour Février 2016

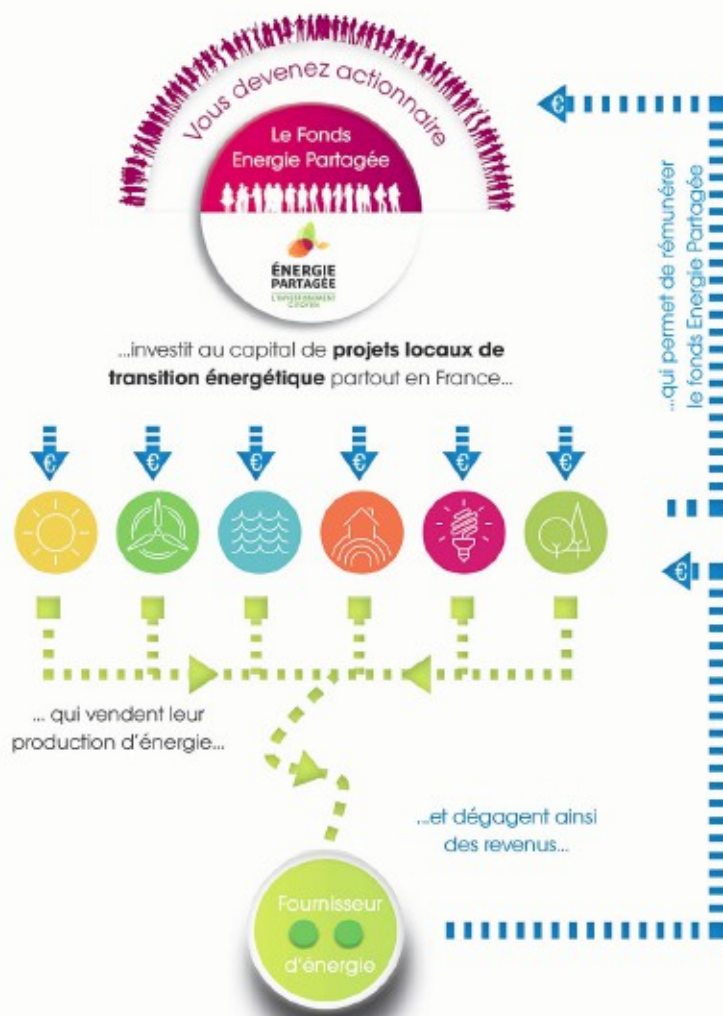
EPI consolide la majorité citoyenne

Financement d'un projet citoyen



Le souscripteur investit dans un portefeuille

Fonctionnement du fonds



- Pour mutualiser et réduire le risque
- Sur plusieurs type d'énergie (Eolien, solaire, hydro, méthanisation, Biomasse)
- En co-investissant avec des collectivités locales et des collectifs citoyen
- Un rentabilité visée de 4% à 10 ans

Le positionnement EPI

- Un fonds qui **mutualise le risque** des projets en exploitation. Le fléchage est optionnel
- Des investissements **en capital** pour s'assurer du contrôle citoyen du projet
- Partenariat aux **structures territoriales** (SEM, partenariat avec les SEL, Fonds d'investissement régionaux) :

Au capital de SEM Sip Enr (Ile de France), Fonds Oser (Rhone Alpes, SEMER (Indre), SEVE (Paca)...

Co-investissement avec Sergies (Vienne), Energie Posit'IF (IdF), Eilan (Bretagne), et des SEM locales...



Merci pour votre attention



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

